

5 ans  
1973  
2023



# PROTÉGER LES CHAUVES-SOURIS DANS SA COMMUNE

GUIDE TECHNIQUE ET FINANCIER POUR LA RÉNOVATION  
DES BÂTIMENTS PUBLICS EN FAVEUR DES CHAUVES-  
SOURIS EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Financé  
par



**GOVERNEMENT**

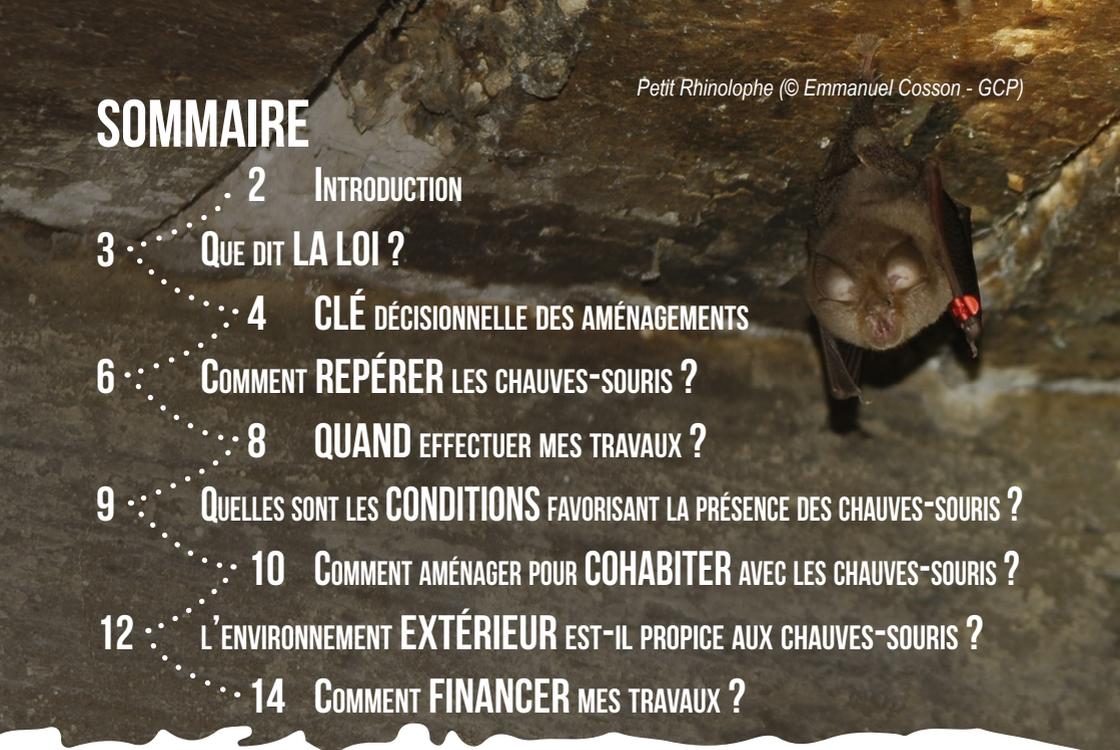
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



# SOMMAIRE

- 
- 2 INTRODUCTION
  - 3 QUE DIT LA LOI ?
  - 4 CLÉ DÉCISIONNELLE DES AMÉNAGEMENTS
  - 6 COMMENT REPÉRER LES CHAUVES-SOURIS ?
  - 8 QUAND EFFECTUER MES TRAVAUX ?
  - 9 QUELLES SONT LES CONDITIONS FAVORISANT LA PRÉSENCE DES CHAUVES-SOURIS ?
  - 10 COMMENT AMÉNAGER POUR COHABITER AVEC LES CHAUVES-SOURIS ?
  - 12 L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR EST-IL PROPICE AUX CHAUVES-SOURIS ?
  - 14 COMMENT FINANCER MES TRAVAUX ?

## INTRODUCTION

Du fait de la destruction et de la dégradation de leurs gîtes naturels (cavités souterraines, falaises, arbres, etc.), **plusieurs espèces de chauves-souris ont appris à utiliser les habitations humaines comme gîte**, notamment les caves, les greniers et les combles.

Actuellement, les chauves-souris sont en déclin : sur les 34 espèces recensées en France, 8 espèces sont menacées, et les effectifs ont baissé de 40 % en 10 ans<sup>1</sup>. **La destruction ou la rénovation inadaptée de leurs gîtes dans les bâtiments est une des causes de ce déclin**. Et pourtant, **les chauves-souris nous rendent des services** : elles se nourrissent en grande quantité de moustiques et d'insectes ravageurs des cultures.

### LES CHAUVES-SOURIS SONT NOS ALLIÉES POUR LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI !

La rénovation des bâtiments peut permettre la conservation des chauves-souris qui les utilisent, et c'est en cela que leur statut d'espèces protégées peut aider à concevoir et financer des travaux. Les communes valoriseraient à la fois leur patrimoine bâti et naturel ! Grâce à des aménagements adéquats, la présence des chauves-souris est compatible avec l'utilisation du lieu par le public.

Ce **guide technique** a pour objectif de donner des outils et des conseils aux collectivités territoriales afin de **mieux prendre en compte les chauves-souris** dans la rénovation des bâtiments et permettre de **financer les projets**. En effet, aménager un bâtiment pour les chauves-souris ne s'improvise pas !

<sup>1</sup> AFB, 2018.

# QUE DIT LA LOI ?

En France, toutes les espèces de chauves-souris et leurs habitats de vie sont protégés par la loi. Dans les faits, le Code de l'environnement<sup>1</sup> protège :

 **Les individus** : il est interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser.

 **Les habitats** : il est interdit de détruire ou détériorer les habitats de reproduction ou de repos des chauves-souris.

Plusieurs espèces de chauves-souris ont besoin des bâtiments pour leur reproduction, l'hibernation ou le transit intersaison. Ainsi, si le bâtiment est utilisé par les chauves-souris, **il est interdit de le détruire ou de le rénover sans prendre en compte les chauves-souris**.

En effet, la loi impose d'éviter les atteintes sur les chauves-souris, ou de les réduire à un niveau négligeable. Beaucoup de solutions sont à découvrir dans ce livret pour y parvenir. Dans le cas contraire, il faut solliciter auprès du préfet une demande de dérogation à la protection des espèces, procédure exigeante et rigoureuse qui vise un impact nul sur les espèces.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le dérangement des chauves-souris peut mettre en péril leur survie ! Particulièrement l'hiver, lorsqu'elles sont en hibernation : un seul réveil provoqué leur fait consommer jusqu'à 2 mois de réserves de graisse !

## DOCUMENT D'URBANISME POUR PROTÉGER LES HABITATS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi) est un outil puissant pour protéger la biodiversité, dont les chauves-souris et leurs habitats.

**Les bâtiments ou les cabanons utilisés par les chauves-souris** qui sont à conserver ou à restaurer peuvent être **mentionnés dans le PLU(i)**<sup>2</sup> : ils peuvent être inclus dans l'ensemble des zonages (U, AU, N, A). Il est possible d'inclure une mention dans le règlement, par exemple la nécessité de restaurer un bâtiment, ce qui autorise une intervention même pour un bâtiment en ruine.

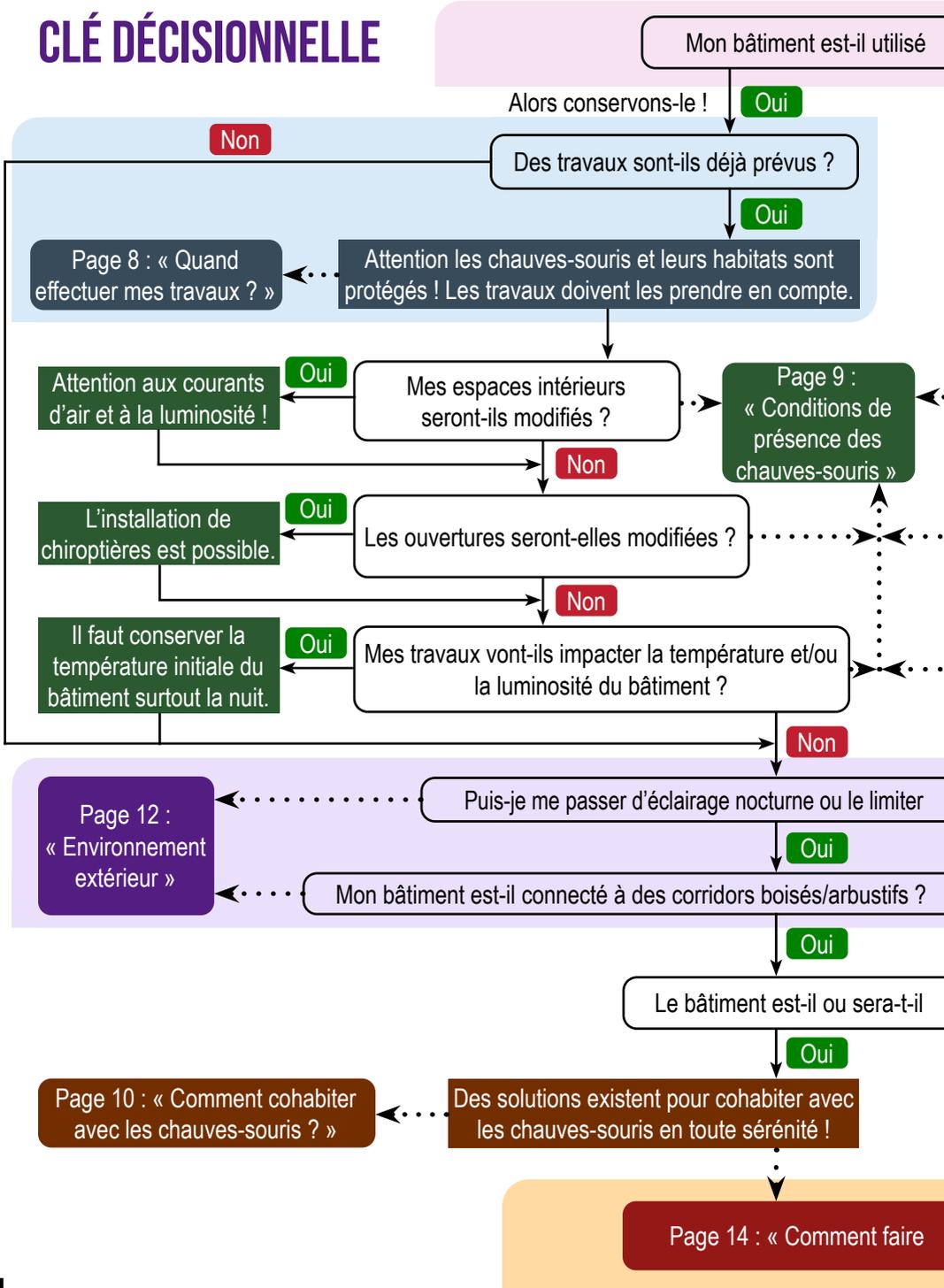
Il convient également d'identifier dans le PLU(i) des corridors et les trames noires (zones d'obscurité la nuit) pour mieux protéger les chauves-souris !

 **Pour aller plus loin** : BEGEAT, ARPE-ARB PACA, GCP (2019). *Guide technique : PLU(i) & Biodiversité : Concilier Nature et Aménagement*. [En ligne.]  
Picardie Nature (2021). *Ensemble, préservons les chauves-souris ! Des clés pour appliquer les réglementations*. [En ligne.]

<sup>1</sup> Code de l'environnement : Article L.411-1.

<sup>2</sup> Code de l'urbanisme : Article L.151-19.

# CLÉ DÉCISIONNELLE



par les chauves-souris ?

Page 6 : « Indices de présence »

Non Alors optimisons-le !

Mon bâtiment a-t-il un toit (même partiel) ?

Non

Bâtiment peu favorable, à améliorer\*

Oui

Mes espaces intérieurs sont-ils favorables aux chauves-souris ou est-ce aménageable ?

Non

Oui

Des ouvertures sont-elles disponibles pour les chauves-souris dans chaque pièce ou est-ce aménageable ?

Non

Oui

Mon bâtiment comporte-t-il plusieurs étages ou plusieurs pièces ou est-ce aménageable ?

Oui

Cela augmente la favorabilité du bâtiment pour la reproduction.

Non

dans un périmètre de 50 m autour de mon bâtiment ?

Non

Bâtiment peu favorable, à améliorer\*

Puis-je remettre des arbres ou des arbustes (en terre ou en pots) ?

Non

utilisé par les humains ?

Non

financer mes travaux ? »



\*Contactez un chiroptérologue pour vous accompagner dans votre projet !

# COMMENT REPÉRER LES CHAUVES-SOURIS ?

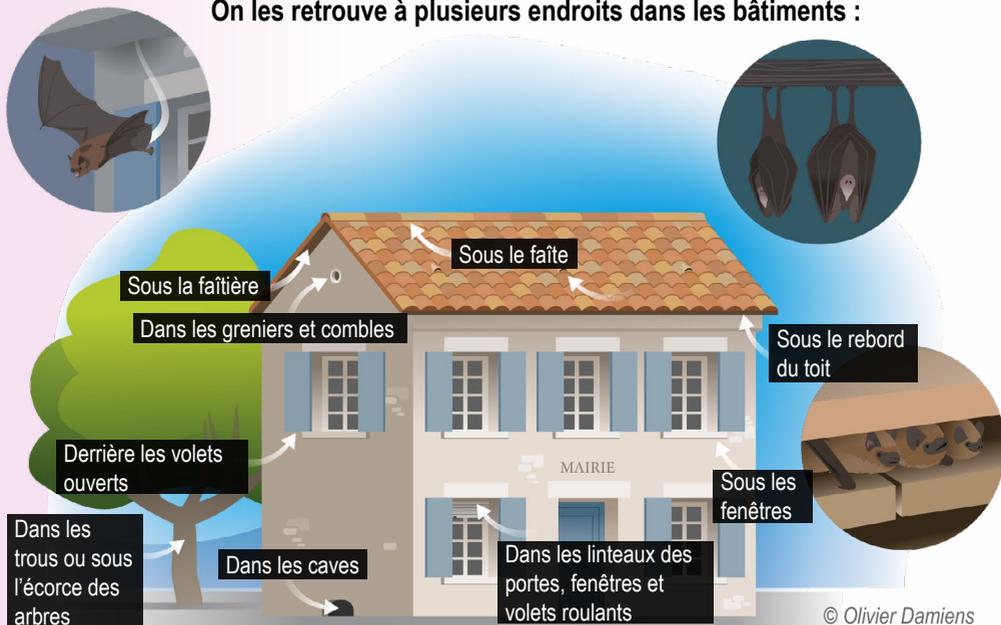


Guano (Morgane Tetu)

Suspendues au plafond ou cachées derrière un volet, les chauves-souris peuvent être difficiles à trouver !

Des indices signalent leur présence : le guano (déjections sèches en petits monticules ou éparpillées), des restes d'insectes, parfois quelques petits cris en fin de journée, mais aussi leur sortie en vol à la tombée de la nuit !

**On les retrouve à plusieurs endroits dans les bâtiments :**



© Olivier Damiens

Rassurez-vous ! Les chauves-souris ne rongent pas les matériaux, ainsi votre bâtiment ne sera pas dégradé. La taille d'une colonie varie peu, car les chauves-souris ne font qu'un petit par an.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Toutes les espèces de chauves-souris européennes sont insectivores. Elles consomment jusqu'à 1/3 de leur poids en insectes chaque nuit, dont certains ravageurs de cultures (comme la pyrale du riz, le carpacapse ou la mouche de l'olive). Elles jouent donc un rôle de régulateur naturel et gratuit des populations d'insectes.

## QUELQUES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LES BÂTIMENTS



Grands Rhinolophes (© Thomas Mathieu)

### LES RHINOLOPHES

Les rhinolophes sont facilement reconnaissables car ils sont pendus par les pieds et enveloppés dans leurs ailes !

Statut : rare.

Poids : 4 à 24 g selon l'espèce.

Gîtes : dans les grands volumes (greniers, caves, grottes, combles, ...).



Petit Rhinolophe avec son petit (© Jean-Michel Bompar - GCP)



Pipistrelles pygmées (© Jean-Michel Bompar - GCP)

### LES PIPISTRELLES

Statut : plutôt communes.

Poids : 3 à 8 g.

Gîtes : dans des petits espaces (fissures, trous, sous les tuiles, derrière les volets, ...).

Les pipistrelles sont très petites : elles peuvent se loger dans les petits interstices de 1 cm et se déplacer en rampant.

## QU'EST-CE QUI LES MENACE ?

-  Destructons des gîtes (rénovations du bâti ou coupes d'arbres, dérangements, etc.).
-  Pollution lumineuse (fragmentation des habitats et diminution des ressources).
-  Pesticides et substances chimiques qui les empoisonnent.
-  Destructons des habitats naturels et agricoles.
-  Présence d'infrastructures linéaires et d'éoliennes (fragmentation des habitats et collisions).



**Pour aller plus loin :** Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM). *Présentation des chauves-souris.* [En ligne.] Arthur & Lemaire (2021). *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg & Suisse.* Troisième édition.

Elles peuvent vivre jusqu'à 40 ans selon les espèces.

Si les gîtes sont adaptés, les chauves-souris y sont très fidèles, elles reviennent les occuper tous les ans et transmettent ce savoir à leurs petits !

Étant donné la mémoire et la longévité des chauves-souris, les aménagements dans les gîtes sont un investissement durable !

# QUAND EFFECTUER MES TRAVAUX ?

Le cycle biologique des chauves-souris est rythmé par la disponibilité des ressources liée aux saisons, qui influe sur leur lieu d'installation ! Plusieurs espèces ont appris à utiliser les habitations humaines pour y passer une partie de l'année.

## Gîte de transit :

Tempéré à chaud, sans dérangement (grenier, sous les tuiles, etc.).

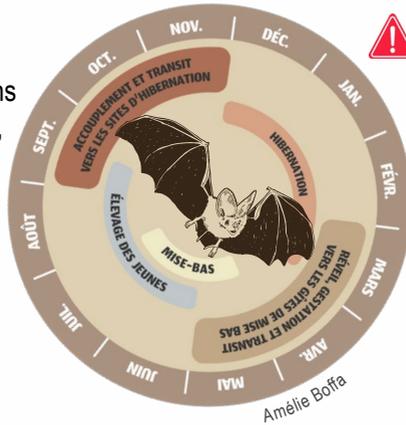


## Gîte d'hibernation :

Frais, humide, sombre, sans dérangement (cave par exemple).

## Gîte de mise-bas :

Chaud, sombre, sans dérangement (grenier par exemple).



## Gîte de transit :

Tempéré à chaud, sans dérangement (grenier, sous les tuiles, etc.).

## QUEL EST LE MEILLEUR MOMENT POUR FAIRE MES TRAVAUX ?

- Étudiez l'utilisation du gîte pour éviter de faire les travaux lorsque les chauves-souris sont présentes.
- Les périodes critiques sont l'hibernation et la mise-bas : faites une pause dans vos travaux quand les chauves-souris sont présentes.
- Avec l'aire d'un expert, définissez l'ordre d'intervention par pièce et/ou bâtiment selon leur période d'occupation par les chauves-souris.

## UN MOT CLÉ : AN-TI-CI-PER !

Lorsque les chauves-souris sont intégrées dès le début dans les projets de rénovation, les aménagements en leur faveur sont plus faciles à concevoir et permettent d'obtenir des résultats plus efficacement ! Vous bénéficiez également de plus de temps pour rechercher des subventions en faveur de la préservation de leurs habitats.

## SOS ! QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UNE CHAUVÉ-SOURIS EN DÉTRESSE ?

Ne la nourrissez pas et ne cherchez pas à la manipuler. Si elle ne peut pas s'envoler, appelez un centre de soin de la faune sauvage. Vous trouverez le contact du centre de soin le plus proche sur le site [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com).

# QUELLES SONT LES CONDITIONS FAVORISANT LA PRÉSENCE DES CHAUVES-SOURIS ?

## TEMPÉRATURES DIFFÉRENTES SELON LES SAISONS

En hiver, les chauves-souris recherchent des températures stables entre 5 et 11°C pour hiberner. Au printemps/été, elles recherchent des températures chaudes, autour d'une gamme 25-30°C, pour élever leur petit.

## PAS (OU PEU) DE COURANTS D'AIR

Les chauves-souris et leur petit privilégient les endroits sans courant d'air. Leur réduction favorise la montée en température du gîte sous les plaques sous tuiles. Une aération est néanmoins recherchée pour hausser la température dès le mois de mai et limiter la surchauffe en été.



Château de Pélicier à Manosque (04) (GCP).

## BÂTIMENTS FRACTIONNÉS

Elles affectionnent les bâtiments avec différentes pièces superposées pour changer de refuge en fonction de la température durant les canicules ou les vagues de froid. Lors d'une rénovation, il faut privilégier le maintien de pièces superposées pour les chauves-souris, particulièrement dans le cas d'une colonie de reproduction.



Supprimer les fuites d'air favorise la stabilité des températures. Exemple de la rénovation d'une grange à Chorges (05) (© Sophie Heude - GCP).

## ENDROITS SOMBRES

À l'intérieur comme à l'extérieur, elles préfèrent les endroits sombres. Elles sont ainsi moins visibles des prédateurs.

## DU BIO JUSQU'AU BOUT DES GRIFFES !

Des substances chimiques peuvent être absorbées par les chauves-souris et les empoisonner. Choisissez du bois non traité et des produits biosourcés pour les matériaux de votre chantier.

**Et bien sûr, elles ont besoin d'une ouverture pour rentrer dans le bâtiment, de nombreuses options existent (cf. page 11) !**



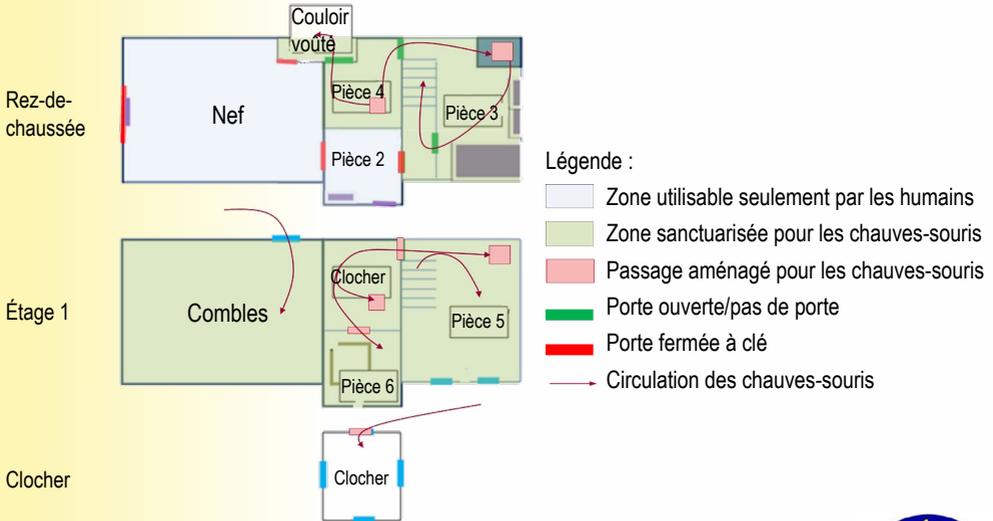
Pour aller plus loin : GCP & PNRC (2014). *Guide technique n°3 : Aménagements de gîtes favorables à la reproduction.* [En ligne.]

# COMMENT AMÉNAGER POUR COHABITER AVEC LES CHAUVES-SOURIS ?

L'absence de dérangement humain est un critère important de sélection d'un gîte par les chauves-souris. C'est pourquoi il est important de leur dédier des pièces ou un bâtiment lorsque cela est possible. Cabanons, anciens pigeonniers, ouvrages d'art (ponts, tunnels, ...), la cohabitation est toujours possible !

## EXEMPLE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE LAUZIÈRE, LE BRUSQUET (04)

Cette chapelle a été rénovée grâce à un projet subventionné par l'OFB pour conserver la colonie des chauves-souris. La nef est ouverte au public et utilisée pour la messe de Pâques, et le reste de la chapelle est réservé aux chauves-souris pour une cohabitation en toute discrétion ! Des passages adaptés aux chauves-souris ont été créés pour permettre cette cohabitation.



## QU'EST-CE QUE LE LABEL « REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS ? »

C'est un programme de protection volontaire des chauves-souris qui permet de valoriser leur présence et de reconnaître l'engagement du propriétaire<sup>1</sup>.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Si une chauve-souris entre dans une habitation, il est recommandé de laisser la fenêtre ouverte, d'éteindre la lumière et de quitter calmement la pièce. La chauve-souris sortira toute seule au bout de quelques minutes.

<sup>1</sup> Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM). Qu'est-ce que l'opération Refuge ? [En ligne.]

# CRÉER DES PASSAGES ADAPTÉS AUX CHAUVES-SOURIS

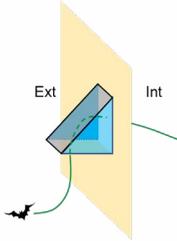
De multiples ouvertures existent :

- de type « boîte aux lettres »,
- de type « tunnel »,
- de type « chicane ».

Il faut adapter les ouvertures selon l'espèce et le nombre de chauves-souris concernées, les risques de prédation et d'occupation par les pigeons ainsi que les contraintes du bâtiment.



Ouverture type « boîte aux lettres » dans une porte existante (Emmanuel Cosson).



Ouverture type « chicane » permettant de cibler les chauves-souris et d'éviter les autres animaux.

## POINTS DE VIGILANCE :

- Ne pas éclairer l'ouverture et éviter de l'orienter côté vent dominant.
- Positionner l'ouverture plutôt en hauteur pour éviter la prédation (fouine, chat, etc.).
- Si possible : aménager 2 ouvertures pour proposer une échappatoire en cas d'intrusion de prédateur en les plaçant à proximité d'un corridor ou d'un élément de végétation.

## EXEMPLES DE COHABITATION RÉUSSIS DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

### Bâtiment de l'Office National des Forêts, Sigonce (04)

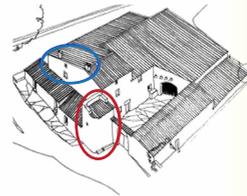
Une colonie de plus de 30 Petits Rhinolophes a élu domicile dans ce bâtiment en pierre de l'ONF. Une grille a été mise en place pour séparer l'espace dédié aux chauves-souris de celui dédié aux humains. Ceci empêche le dérangement de la colonie.



La grille en bois prévient le dérangement humain à l'étage dédié aux chauves-souris (© Elfie Loubinoux - GCP).

### Gîte touristique du domaine de la Lave, Vachères (04)

L'ancienne ferme accueillait une importante colonie de reproduction de Petits Rhinolophes. Lors de la rénovation du bâtiment, l'ancien pigeonnier et le vide sanitaire de la piscine ont été aménagés pour relocaliser la colonie. Pari réussi !



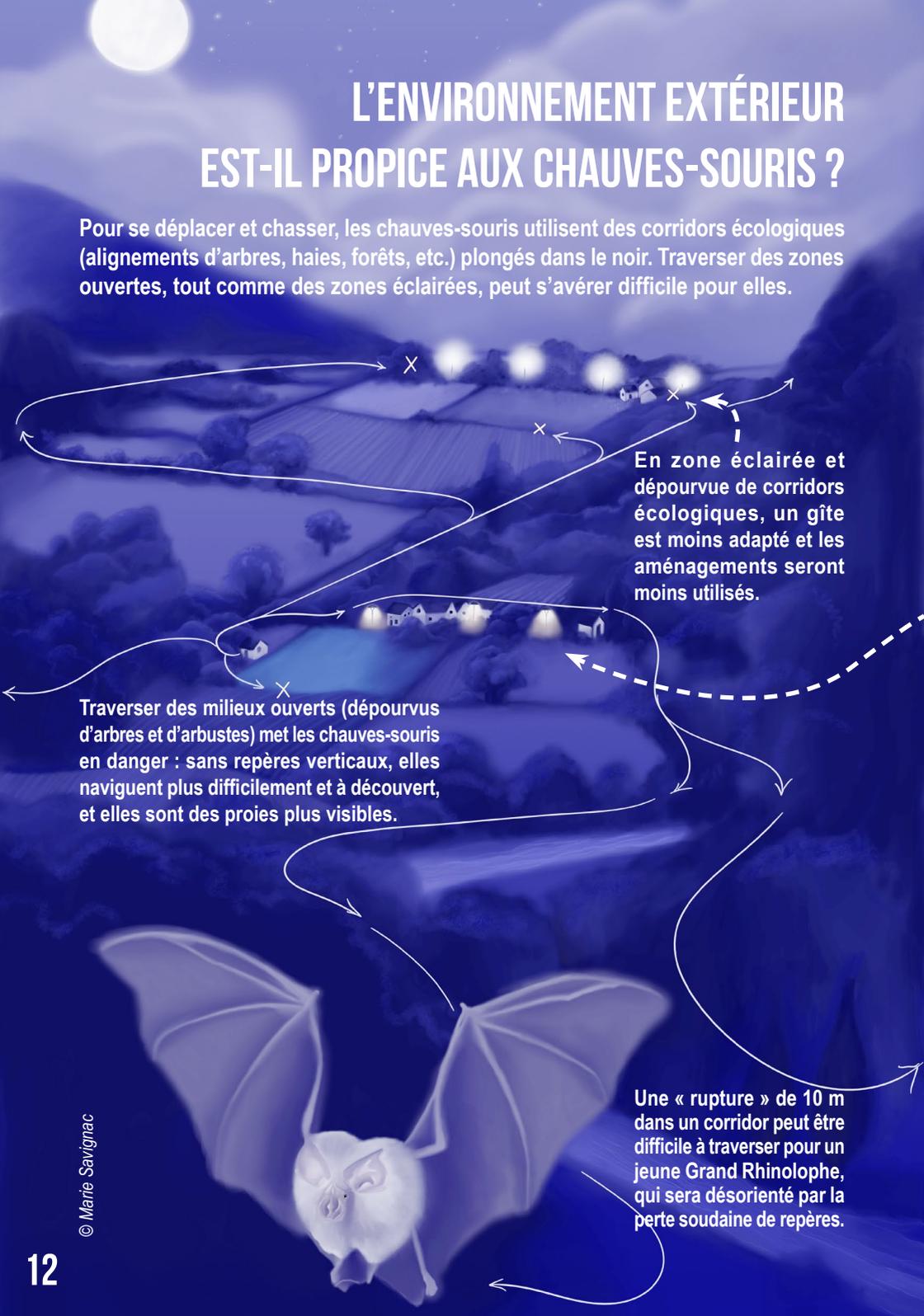
Domaine de la Lave : présence de la colonie avant (en bleu) et après rénovation (en rouge).

**Pour aller plus loin :** SFEPM (2011). *Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins.* [En ligne.] Fairon, Busch, Petit & Schuiten (2003). *Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres monuments.* [En ligne.] SFEPM (2019). *Recueil d'expériences des aménagements pour une meilleure cohabitation Chiroptères - Homme en milieu bâti.* [En ligne.]



# L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR EST-IL PROPICE AUX CHAUVES-SOURIS ?

Pour se déplacer et chasser, les chauves-souris utilisent des corridors écologiques (alignements d'arbres, haies, forêts, etc.) plongés dans le noir. Traverser des zones ouvertes, tout comme des zones éclairées, peut s'avérer difficile pour elles.



En zone éclairée et dépourvue de corridors écologiques, un gîte est moins adapté et les aménagements seront moins utilisés.

Traverser des milieux ouverts (dépourvus d'arbres et d'arbustes) met les chauves-souris en danger : sans repères verticaux, elles naviguent plus difficilement et à découvert, et elles sont des proies plus visibles.

Une « rupture » de 10 m dans un corridor peut être difficile à traverser pour un jeune Grand Rhinolophe, qui sera désorienté par la perte soudaine de repères.

## LA POLLUTION LUMINEUSE

Les chauves-souris sont très impactées par la lumière artificielle car elle les rend très visibles par les prédateurs (chats, rapaces nocturnes, etc.). Certaines chauves-souris, comme les pipistrelles, peuvent tirer profit de la présence de luminaires en chassant à proximité. Néanmoins, pour les autres espèces lucifuges (« qui fuient la lumière », comme le Petit Rhinolophe), l'éclairage est une entrave à leur circulation et leur alimentation.



Exemple de pollution lumineuse (Nat Aggiato, Pixabay).

**Pour les gîtes, il est important de supprimer ou de limiter l'éclairage nocturne dans un rayon de 50 m et ne jamais éclairer l'entrée du gîte.**

## COMMENT LIMITER L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE S'IL EST IMPOSSIBLE DE LE SUPPRIMER ?

🦇 Adapter les **horaires d'éclairage** : éteindre en cœur de nuit ou éteindre uniquement en début et en fin de nuit (à l'aide d'une horloge astronomique). Mais la meilleure solution reste de ne pas en installer ! Il n'existe aucune obligation d'éclairage en zone d'habitations.

🦇 **Ampoules** : poser les LED ambrées (590 nm), 1 800 K max, en limitant fortement la puissance.

🦇 **Lampadaires** : bien orienter le faisceau lumineux vers le bas (avec cache), encastrer l'ampoule dans le luminaire et l'installer le plus bas possible.

🦇 à 01:00 pour le patrimoine bâti ;

🦇 une heure après fermeture pour les parcs et jardins ;

🦇 entre deux heures après la fin d'activité et 07:00 (ou une heure avant le début d'activité) pour les parkings ;

🦇 entre 01:00 (ou une heure après la fermeture) et 07:00 pour les vitrines, etc. Mais on peut aller plus loin !

 **L'arrêté** du 27 décembre 2018 (Article L.1 du Code du patrimoine) exige **l'extinction obligatoire de l'éclairage** :

## QU'EST-CE QUE LE LABEL VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS ?

C'est un label national qui valorise la diminution de la pollution lumineuse, notamment dans le cadre de projets de préservation des chauves-souris de votre commune<sup>1</sup>.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Des petits arbres ou arbustes en pots ou qui viennent d'être plantés sont suffisants pour que les chauves-souris les utilisent comme **corridors** !

Pour éviter la lumière, les Petits Rhinolophes sont prêts à faire de grands détours pour arriver jusqu'à leurs zones de chasse : cela altère leur espérance de vie et leur reproduction<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> ANPCEN. *Villes et Village Étoilés*. [En ligne.]

<sup>2</sup> Stone and al, 2019.

# COMMENT FINANCER MES TRAVAUX ?

Intégrer une réflexion sur la préservation d'espèces protégées, telles que les chauves-souris, dans la restauration d'un bâtiment permet d'**élargir les financements mobilisables pour le projet** et d'apporter **une plus-value au dossier de candidature**.

## MON BÂTIMENT EST UN GÎTE À CHAUVES-SOURIS OU UN GÎTE HISTORIQUE

🦇 Le **programme FEDER** finance les projets de préservation et de protection de l'environnement tout en favorisant le patrimoine naturel et culturel. Le **FEADER**, avec parfois l'enveloppe **LEADER**, peut financer la rénovation du petit patrimoine lorsque la dimension écologique est mise en avant.



🦇 Le **programme Patrimoine naturel et biodiversité** de la Fondation du patrimoine soutient des **projets de préservation ou de restauration de biens bâtis d'intérêt patrimonial, d'espaces naturels ou accueillants de la biodiversité**. Tous les propriétaires publics ou privés peuvent candidater et en bénéficier.



🦇 Si votre gîte à chauves-souris est situé dans une Zone spéciale de conservation, un **contrat Natura 2000** peut être mis en place. Contactez l'animateur Natura 2000 du site.



🦇 Si votre gîte est situé dans un **Parc Naturel Régional** ou un **Parc National**, n'hésitez pas à les contacter. Ils pourront vous apporter des pistes pour le financement de la protection de la colonie, voire une aide financière !

🦇 Le **Contrat d'avenir de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** peut financer les programmes en faveur de la biodiversité et des milieux naturels.



🦇 La **Fondation Prince Albert II de Monaco** finance des projets innovants de restauration écologique.

🦇 Le **Fonds Vert** permet de financer la transition écologique dans laquelle peut s'inscrire la rénovation d'un bâtiment d'un gîte de chauves-souris. Projets éligibles à partir d'un budget de 10 000 €.



🦇 **Autres sources** : appels à projets (Fondation de France, OFB, DREAL, Département, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence de l'Eau, ...), financements temporaires (Plan de relance, etc.).

## ET SI MON BÂTIMENT A DU POTENTIEL POUR ACCUEILLIR DES CHAUVES-SOURIS ?

Même si votre bâtiment n'est actuellement pas occupé par des chauves-souris, y intégrer des aménagements pour favoriser leur présence peut permettre d'appuyer votre demande de subvention !

### FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Le programme **Patrimoine naturel et biodiversité** peut également financer des aménagements dans des bâtiments ayant du potentiel pour les chauves-souris.

**Autres sources** : appels à projets et financements temporaires orientés sur la restauration du patrimoine bâti.

**Les entreprises mécènes** soutiennent des projets dans le domaine de l'environnement (les programmes de mécénat du Crédit Agricole, de la Fondation RTE, etc.).



FONDATION D'ENTREPRISE  
CRÉDIT AGRICOLE  
PROVENCE CÔTE D'AZUR



De nombreux financements publics et privés existent. Restez à l'affût des nouvelles subventions mobilisables en consultant les sites de [l'ARBE PACA](#), de [la DREAL PACA](#), de [l'OFB](#), ... !



La mise en place de labels, de convention de gestion ou d'Obligation réelle environnementale (ORE) valorisent l'engagement pour la préservation de l'environnement dans les demandes de subventions.



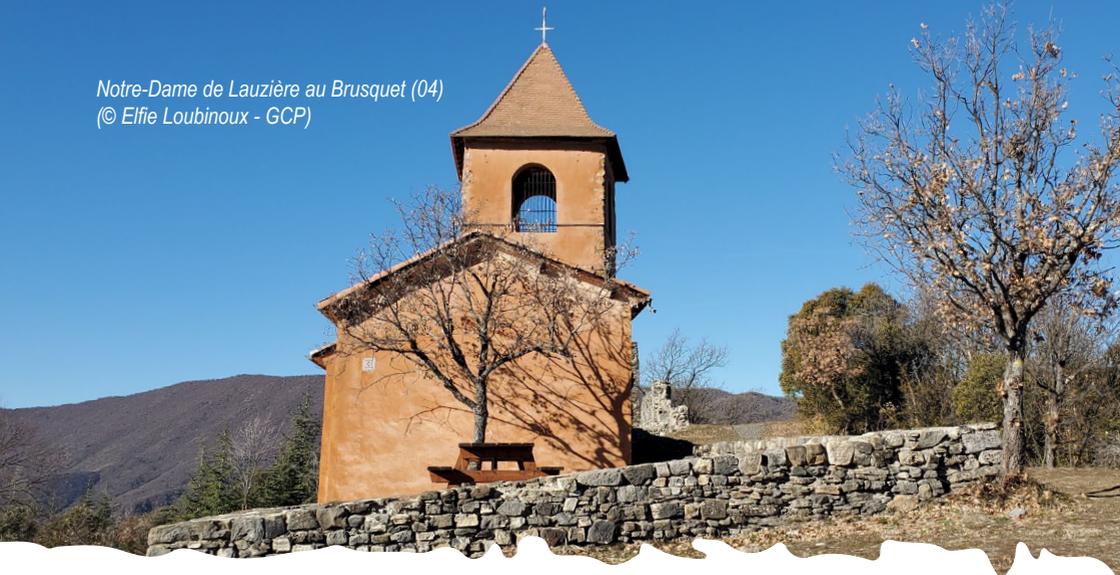
© Tanguy Stoecklé



## UNE QUESTION ? UN PROJET ? BESOIN D'UNE EXPERTISE ?

Contactez le GCP : ☎ 04 86 68 86 28 ✉ [gcp@gcprovence.org](mailto:gcp@gcprovence.org)

Notre-Dame de Lauzière au Brusquet (04)  
(© Elfie Loubinoux - GCP)



## MENTIONS LÉGALES

Document édité par Groupe Chiroptères de Provence,  
487 Rue des Razeaux, 04230 Saint-Étienne-les-Orgues.

**Rédaction :** Elfie LOUBINOUX (GCP), Delphine QUEKENBORN (GCP), Morgane TETU (GCP),  
Elizaveta CUGNEZ (FNE 04), Laura ZIRNHELD (FNE 04).

**Conception graphique :** Elizaveta CUGNEZ (FNE 04).

**Comité de relecture :** Emmanuel COSSON (GCP), Anthony DUBOIS (DREAL PACA), Alexia  
ETLIN, Fabienne GUÉRIN (DDT 04), Dorian MICHELET (OFB), David MOULIN (OFB), Raphaël  
SANÉ (CA GCP), Marie SAVIGNAC (GCP), Laura ZIRNHELD (FNE 04).

**Photo de couverture :** © Petit Rhinolophe par [Tanguy Stoecklé](#).

**Éléments graphiques :** Freepik.

Ce document a été imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétale, par l'Imprimerie  
de Haute-Provence, 04700 La Brillanne, labellisée Imprim'Vert, mai 2023.

## RETROUVEZ-NOUS :

✉ [gcp@gcprovence.org](mailto:gcp@gcprovence.org) / [contact@fne04.fr](mailto:contact@fne04.fr) ☎ 04.86.68.86.28 / 07.84.83.10.20

f [@GroupeChiropteresdeProvence](https://www.facebook.com/GroupeChiropteresdeProvence)  
[@fneahp](https://www.facebook.com/fneahp)

🌐 [gcprovence.org](http://gcprovence.org)  
[fne04.fr](http://fne04.fr)

Avec le soutien financier de France Relance et de l'Office français de la biodiversité.

Financé  
par



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

